

Vous avec la PAROLE

La médiation, une façon d'aider les personnes en souffrance à retrouver une certaine sérénité

Pour *Inter∞médiés*, Carole Leveel a accepté de témoigner sur son expérience de médiatrice au service des justiciables, en parallèle avec son métier d'avocate. Elle revient là où tout a commencé.



a personne qui vient me consulter n'est pas qu'un justiciable, mais un être humain avant tout. Je suis devenue avocate en 2012 en gardant cette idée à l'esprit et j'ai toujours pris garde à ce que ces personnes se sentent comprises et apaisées dans leurs différences et leurs difficultés. En accédant à l'avocature, je me suis informée sur la pratique de la médiation et sur la possibilité d'exercer mon nouveau métier d'avocat parallèlement à celui de médiateur. J'ai participé à une première formation en avril 2013 qui m'a convaincue de la faisabilité de ma démarche, puis j'ai entamé le cursus pour devenir médiateur auprès d'Aix Médiation, devenue depuis l'HEMN (Institut des hautes études en médiation et en négociation). Aujourd'hui, je pratique la médiation, notamment familiale, et je continue à suivre régulièrement des formations courtes (notamment auprès de l'APMF) ou plus longues (auprès de l'HEMN actuellement).

Représenter une personne en justice revient à ne traiter qu'une partie de ses difficultés en judiciarisant sa souffrance, en mettant une étiquette juridique sur un vécu qui ne peut pas être réduit à un droit. C'est frustrant pour la personne qui me consulte, car la loi limite les demandes judiciairement audibles, et le juge est la "bouche de la Loi", ne pouvant aller au-delà de ce que la règle permet. Ça l'est également pour moi, car dissocier les morceaux d'une intégralité revient à les conceptualiser en gommant toute humanité.

La médiation, telle que je l'ai apprise, telle que je la pratique, est une médiation humaniste selon la définition de Jacqueline Morineau. Elle me permet de redonner toute sa place à la personne, en l'écoulant, en l'accueillant avec bienveillance, en prenant le temps qu'il faut pour le faire pleinement. Et, bien au-delà, elle permet le rétablissement du lien et de la relation, de la reconnaissance de l'altérité et de la légitimité de l'autre. Au final, c'est un moyen de recouvrer sa pleine capacité d'action et sa responsabilité dans la construction de sa vie, dans un espace rare de confidentialité. Chacun est acteur de sa vie, co-créateur de ses relations. La médiation permet de le rappeler aux participants et de partager cette expérience avec eux. Être médiateur est une façon, pour moi, d'aider les personnes en souffrance à retrouver une certaine sérénité pour prendre du recul sur leur vie à un moment donné, souvent douloureux. Pour résumer, la médiation à mon sens est un retour à l'essentiel : qui suis-je ? Et qu'est-ce que je veux construire avec les autres ? Je me donne le temps d'y penser et un espace pour le mettre en œuvre. Il s'agit de créer les conditions de calme nécessaires pour réfléchir à sa vie, à ses choix (ceux qui ont mené à la situation présente, ceux qui permettront d'aller de l'avant pour soi, pour la cellule familiale, pour l'enfant commun), contribuer à une pacification des relations interpersonnelles à travers le premier groupe humain fondant la société civile : la famille.

Au service des autres

Au-delà de ma pratique professionnelle et pour être un citoyen actif, j'ai créé en 2017 l'association Toulon Médiation. Avec huit médiateurs qui se sont formés en même temps que moi à l'IHEMN, nous avons décidé de mettre notre savoir-faire au service des autres. Cela commence à porter ses fruits puisque nous avons été désignés pour des médiations judiciaires et que l'association a été contactée également pour des médiations conventionnelles. Ce qui est particulièrement enrichissant, c'est que nous sommes issus de milieux professionnels différents. Nous avons donc naturellement fait le choix de pratiquer en co-médiation associant un avocat et un non-avocat, ce qui permet une approche des conflits plus ouverte, car cela pousse à sortir de ses réflexes professionnels. En outre, chacun s'astreint à une analyse de pratique et à un soutien individuel si le besoin s'en fait ressentir. En effet, pratiquer la médiation renvoie le médiateur à ses problématiques personnelles. Il est impératif de faire ce travail sur soi pour continuer à pouvoir aider les autres en étant dans l'accompagnement neutre, tel qu'imposé par notre déontologie.

Enfin, je participe activement à la promotion de la médiation au quotidien, en tentant de convaincre sans relâche mes interlocuteurs de la chance que représente le processus de médiation pour chaque personne, auprès de mes confrères avocats, des juridictions, auprès de mes clients, parfois devant un public plus large lors de colloque ou lors d'interviews. Par le biais de Pôle Sud Médiation, Toulon

Médiation diffuse aussi les informations auprès des différents publics, mais également pour aider les médiateurs à ne pas être isolés.

Actuellement, on parle beaucoup de changement de paradigme, dans de nombreux domaines. S'agissant du système judiciaire, la médiation en est un. Le justiciable n'est plus satisfait pour des raisons de coût, de lenteur, de manque de moyens. La médiation est vue comme une façon de désengorger les tribunaux. La loi sur la Justice du XXI^e siècle fait la part belle aux modes alternatifs de résolution des litiges comme la médiation. Ainsi, en matière familiale, une expérimentation relative à la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO) donne des résultats intéressants et devrait être étendue à toutes les juridictions, voire à d'autres contentieux. Néanmoins, une telle vision est très réductrice, car la médiation ne peut être que ce que les participants en font. Il me semble donc précieux que les justiciables soient obligés de rencontrer un médiateur, afin d'être informés sur ce qu'est la médiation (il y a encore trop de flou qui l'entoure). Mais on ne peut pas contraindre les personnes à faire une médiation. La nuance est d'importance ! Le processus de médiation ne peut fonctionner qu'avec la pleine coopération de chacun des acteurs (médiateur, participants, mais aussi avocats qui ont leur importance dans la réussite de la démarche). Chacun doit y trouver sa place, même si ce n'est pas facile de prime abord.

“Pratiquer la médiation renvoie le médiateur à ses problématiques personnelles. Il est impératif de faire ce travail sur soi pour continuer à pouvoir aider les autres en étant dans l'accompagnement neutre, tel qu'imposé par notre déontologie.”

De même, il ne faut pas croire que les médiations réussies sont celles qui aboutissent à un accord, aussi surprenant que cela puisse paraître ! Pour moi, une médiation a fonctionné lorsque les personnes ont eu le courage de venir et d'exprimer leur vécu. Cela ouvre un espace de compréhension. La réflexion permettant la construction de solutions pérennes demande parfois plus de temps que celui qui est offert en médiation. Mais l'ouverture a eu lieu et il arrive que les personnes se voient hors de tout processus et élaborent leurs propres solutions. Néanmoins, il ne faut pas imaginer que la médiation fonctionne à tous les coups. Mais se donner une chance reste la meilleure option. ●

Carole LEVEEL

Diplômée en septembre 2016 du DU “Médiation Négociation”, organisé conjointement par l'université de Nîmes et l'IHEMN. Elle participe avec Pôle Sud Médiation à l'organisation du colloque international de médiation du 5/6 juillet 2019 qui se tiendra à Nîmes.